



Projet éducatif 2019-2022

École Saint-Charles



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	11
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	12
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	14
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	14
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	14
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	15

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Saint-Charles.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

- ❖ Conseil d'établissement de l'école Saint-Charles
- ❖ Comité de pilotage composé de la direction d'école, de la direction adjointe et d'une enseignante
- ❖ Équipe-école
- ❖ Élèves
- ❖ Parents

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

L'équipe-école s'est réunie une première fois afin de débiter l'élaboration du projet éducatif le vendredi 21 septembre 2018. Lors de cette rencontre, nous avons établi nos valeurs et notre énoncé de vision. Ces éléments ont été présentés à la séance du conseil d'établissement du 11 octobre 2018.

Le contexte dans lequel évolue l'école, principalement en lien avec les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert, d'abord élaboré par la direction de l'école, par l'analyse de données de l'IDC, des résultats du sondage effectué par la Commission scolaire des Patriotes pour son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) *Tous Patriotes pour la réussite!* et des données de réussite des élèves, fut présenté à l'assemblée générale du 6 décembre 2018. Le contexte fit ensuite l'objet d'une consultation lors de la séance du conseil d'établissement du mardi 22 janvier 2019.

Ensuite, basée sur le contexte de l'école, l'équipe-école, lors d'une activité animée le 28 janvier 2019, a identifié 4 enjeux qu'elle voulait adresser dans le cadre du projet éducatif. Ces enjeux ont été présentés au conseil d'établissement, lors de la séance du 11 février 2019.

Les objectifs, élaborés par le comité de pilotage, ont été présentés à l'équipe-école, pour consultation, lors du café pédagogique du 10 avril 2019. Ils ont été présentés à la séance du conseil d'établissement, de même que l'ensemble du projet éducatif, pour approbation finale, lors de la séance du 15 avril 2019.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Environnement interne

Nombre d'élèves :	90
Rang décile IMSE :	6
Nombre d'employés :	21
Services offerts :	<ul style="list-style-type: none">- Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année- Service de garde



420, Chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-le-Fort (Québec)
J3H 2H1

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite* de la Commission scolaire des Patriotes, a permis de documenter, pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents, notamment au regard du sentiment de sécurité, de la relation école-famille et du climat organisationnel. Les chiffres entre parenthèses sont une moyenne des réponses données par les répondants qui devaient situer sur une échelle de 1 à 10 leur accord avec les énoncés, ainsi que l'importance qu'ils accordaient à celle-ci.

Sentiment de sécurité

À l'école Saint-Charles, le taux de satisfaction à l'égard du sentiment de sécurité est généralement élevé. À ce sujet, les membres du personnel se sentent généralement en sécurité dans leur milieu de travail (9,46). Ils nomment aussi que le moyen pour favoriser la civilité entre les employés (8,83) et entre employés et parents (9,00), pour prévenir et contrer l'intimidation (8,50) et le harcèlement (8,89) entre les employés et pour prévenir et contrer la violence entre les élèves et les membres du personnel (8,00) sont efficaces. Ces données sont toutes supérieures aux données amassées au niveau de la Commission scolaire. Le niveau de satisfaction à l'égard de l'efficacité des moyens en place diminue lorsque nous adressons la violence entre les élèves (7,60) et l'intimidation (incluant la cyberintimidation) entre les élèves (7,00). Ces données sont inférieures ou égales au taux de satisfaction moyen de la Commission scolaire.

Au niveau des élèves, ceux-ci se sentent en sécurité dans la plupart des lieux nommés dans le sondage, exception faite pour l'autobus scolaire où la cote de l'école (6,60) est nettement inférieure à celle de la Commission scolaire (7,79). Les élèves nomment une préoccupation en lien avec la violence, l'intimidation et la cyberintimidation :

- Les moyens mis en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et arrêter la violence (école 6,69 – CSP 7,67).
- Les moyens mis en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et arrêter l'intimidation (école 6,50 – CSP 7,66).

- Les moyens mis en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et arrêter la cyberintimidation (école 6,88 – CSP 7,26).

Les élèves se disent bien informés des règles prévues au code de vie (9,22).

Les parents nomment que leurs enfants se sentent en sécurité dans l'école (8,43), au service de garde (8,53) et dans l'autobus scolaire (8,36). Toutefois, ils ne reconnaissent pas l'encadrement comme étant l'une des principales forces de l'école de leurs enfants. Ils y accordent une grande importance (9,86), mais leur taux de satisfaction est moindre (7,29). Cet écart est plus prononcé que celui de la moyenne de la Commission scolaire (accord 8,12 – importance 9,43).

Relation école-famille

Le taux de satisfaction des parents de Saint-Charles-sur-Richelieu au regard de la collaboration école-famille est satisfaisant. Celle-ci est reconnue comme étant l'une des principales forces de l'école Saint-Charles par ces mêmes parents (7,71) à un taux équivalent à celui de la Commission scolaire (7,80). Ils y accordent une très grande importance (9,71). Les parents accordent également une très grande importance à la capacité de communiquer facilement avec les enseignants (9,75). Leur taux de satisfaction à cet égard est également élevé (8,82). Ces données sont semblables à la moyenne de la Commission scolaire. Les 3 énoncés pour lesquels l'écart est le plus significatif entre l'importance accordée et la satisfaction des parents sont les suivants :

- En général, je suis bien informé sur le suivi et la progression des apprentissages de mon enfant (accord 8,14 – importance 9,82).
- En général, je suis bien informé du comportement de mon enfant (accord 8,71 – importance 9,82).
- En général, je suis bien informé des apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières pour mon enfant (accord 7,96 – importance 9,64).

Il est à noter que la même tendance s'observe pour les mêmes énoncés au niveau de la CSP. Les taux de satisfaction des parents pour ces trois points sont tout de même élevés se situe près de la moyenne de la Commission scolaire.

Finalement, les parents sont très satisfaits de la possibilité de s'impliquer dans les activités de l'école (9,64). Cette donnée est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire (8,01).

Les membres du personnel portent également un regard positif sur la relation école-famille, tant dans l'importance qu'il y accorde que dans leur accord avec les différents énoncés.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression des apprentissages de leur enfant au cours de l'année scolaire (accord 8,92 – importance 9,17).
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés d'apprentissage de leur enfant dans chacune des disciplines (accord 8,75 – importance 9,33).
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (accord 8,75 – importance 9,17)

Les données concernant le niveau d'accord des membres du personnel avec ces énoncés sont toutes supérieures à la moyenne de la Commission scolaire, alors que l'importance accordée à ces énoncés est semblable à celle-ci.

Pour les transitions scolaires, le personnel adopte généralement des attitudes positives envers les parents (9,00) et développe et entretient des relations de collaboration avec les parents (9,00). Toutefois, une légère baisse s'observe lorsqu'il est question de l'information donnée aux parents sur les services offerts à l'école secondaire (8,13). Cette donnée est légèrement inférieure à celle de la CSP (8,25). Notons que le personnel reconnaît fortement l'engagement des parents comme étant un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant (accord 9,67 – importance 9,75).

Climat organisationnel

Les membres du personnel portent un regard positif sur la collaboration, tant dans le niveau de satisfaction face aux énoncés que dans l'importance qu'ils y accordent. Les données suivantes sont plus élevées que celles de l'ensemble des écoles de la CSP.

- Dans mon établissement, l'ensemble des compétences de mon équipe est utilisé à son plein potentiel (accord 8,15 – importance 9,00).
- Les pratiques ancrées dans mon établissement permettent de faire des progrès significatifs pour améliorer la réussite et la diplomation (accord 8,54 – importance 9,38).
- J'ai la possibilité de m'exprimer et de faire valoir mes idées pour améliorer l'organisation du travail (accord 9,33 – importance 9,50).

Les membres du personnel se sentent valorisés en tant que personne (8,92) et voient que la contribution des employés est reconnue (9,17). Ils mentionnent aussi recevoir de la rétroaction constructive sur leur travail (8,50). Ces données sont toutes supérieures aux résultats du reste de la Commission scolaire.

Les membres du personnel croient en la formation continue comme moyen de maintenir son développement professionnel au plus haut niveau (8,82 – CSP 8,95). Par contre, l'importance accordée à l'accompagnement d'une personne-ressource est moins que reconnue à l'école (7,73) qu'au niveau de la Commission scolaire (8,32) pour le transfert dans la pratique.

Les membres du personnel croient que tous les élèves peuvent apprendre (9,17). Ils sont moyennement en accord avec l'énoncé voulant que les écoles aient les moyens d'améliorer la réussite scolaire des élèves (6,58). Bien que cette donnée soit inférieure à 7, elle est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire (6,21). Les élèves mentionnent que tout le monde veut leur réussite (8,61) et que les enseignants leur disent qu'ils sont capables de réussir (9,25). Ces données sont supérieures ou égales à celles de la CSP. Les parents nomment l'ouverture et l'empathie du personnel comme l'une des principales forces de l'école (accord 8,07 – importance 9,71). Ces données sont semblables à la moyenne de la Commission scolaire.

Les employés sont fiers de travailler au sein de leur école (9,62) et recommanderaient leur milieu de travail à un collègue ou à un ami (9,15). Ces données sont supérieures à celle du reste de la CSP.

Les élèves aiment leur école (8,18 – CSP 7,97). Par contre, les parents sont moyennement en accord avec l'énoncé selon lequel ils recommanderaient l'école de leur enfant à une autre famille (6,86 – CSP 8,37).

Réussite des élèves

Avant d'analyser la réussite des élèves de l'école Saint-Charles, il est important de noter que le petit nombre d'élèves par cohorte fait en sorte que les taux de réussite fluctuent davantage que dans une école où il y a davantage d'élèves. Par exemple, sur une cohorte de 20 élèves, comportant 10 filles et 10 garçons, 1 élève fait varier le taux de 10%. Ces données permettent d'établir des tendances. Toutefois, les écarts avec les taux de la Commission scolaire doivent être interprétés avec prudence. D'ailleurs, il y a deux cohortes, actuellement en 2^e et en 5^e année, de moins de 10 élèves. C'est donc dire qu'avec, par exemple, 5 garçons et 5 filles dans une classe, un élève peut faire varier le taux de 20%.

Dans la prochaine section, nous considérons les élèves ayant entre 69% et 60% comme des élèves à risque et ceux ayant 59% et moins comme des élèves en échec.

1^{ère} année : compétences lire et écrire

En première année, entre les années 2015-2016 et 2017-2018, les données quant aux élèves en échec et à risque varient énormément. Il n'y a pas de tendance claire à savoir si ce sont davantage les filles ou les garçons qui ont davantage de difficultés. Aussi, il y a le même nombre, sur le total des 3 ans, d'élèves en échec et à risque en lecture et en écriture.

L'écart entre les garçons et les filles en 1^{ère} année, tant pour la lecture que pour l'écriture, est peu significatif au niveau de la Commission scolaire. À ce niveau, même si les pourcentages sont élevés, il n'y a pas un grand écart au nombre absolu entre les garçons et les filles pour l'école.

2^e année : compétence lire et écrire

Mis à part en 2016-2017, en 2^e année, en lecture comme en écriture, le nombre absolu d'élèves en échec et à risque est assez restreint. Les élèves de 2^e année en 2016-2017, dont le nombre qui sont en échec et à risque est supérieur au reste, sont les mêmes que ceux de 1^{ère} année en 2015-2016. Il n'y a pas de différence significative entre le nombre d'élèves en échec et à risque en lecture et en écriture. Il n'y a pas non plus de tendance claire entre les garçons et les filles en lien avec la proportion d'élèves en échec et à risque. En effet, en lecture comme en écriture, l'écart en nombre d'élèves, garçons et filles, en échecs et à risque, n'est jamais de plus que 1, sauf pour la lecture en 2016-2017, où l'écart était de 2.

En 2015-2016 et en 2016-2017, toutes les proportions d'élèves en échec et à risque sont supérieures à celle de la Commission scolaire. En 2017-2018, les données sont semblables.

2^e année : compétences raisonner et résoudre

En 2016-2017 pour les compétences raisonner et résoudre et en 2017-2018 pour la compétence raisonner, les filles sont nettement surreprésentées dans la proportion d'élèves en échec et à risque. D'ailleurs, pour chaque année et pour chaque compétence, les proportions sont toujours à l'avantage des garçons.

Il n'y a pas de différence significative quant au nombre d'élèves en échec et à risque entre les deux compétences.

La réussite des garçons en 2016-2017 et en 2017-2018 est généralement supérieure à la moyenne de la Commission scolaire. La proportion de filles en échec et à risque est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire.

3^e année : compétence lire et écrire

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en français (lire)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	36,4%	4	Garçons	28,6%	2	Garçons	44,4%	4
Filles	0%	0	Filles	0	0	Filles	71,4%	5
Écart	36,4%	4	Écart	28,6%	2	Écart	-27%	-1

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en français (écrire)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	27,3%	3	Garçons	42,9%	3	Garçons	33,3%	3
Filles	0%	0	Filles	0%	0	Filles	85,7%	6
Écart	27,3%	3	Écart	42,9%	3	Écart	-52,4%	-3

En 3^e année, la cohorte 2017-2018 comporte de très nombreux élèves en échec et à risque, garçons ou filles.

En 2015-2016 et en 2016-2017, seuls des garçons constituent les élèves à risque et en échec, en lecture et en écriture.

Il n'y a pas d'écart significatif entre le nombre d'élèves à risque et en échec en lecture et en écriture.

La proportion d'élèves à risque et en échec, tant en lecture qu'en écriture, est plus élevée que la moyenne de la Commission scolaire.

3^e année : compétences raisonner et résoudre

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en mathématique (raisonner)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	45,5%	5	Garçons	16,7%	1	Garçons	22,2%	2
Filles	20%	1	Filles	0	0	Filles	57,1%	4
Écart	25,5%	4	Écart	16,7%	1	Écart	-34,9%	-2

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en mathématique (résoudre)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	36,4%	4	Garçons	50%	3	Garçons	33,3%	3
Filles	0%	0	Filles	0%	0	Filles	71,4%	5
Écart	36,4%	4	Écart	50%	3	Écart	-38,1%	-2

En 3^e année, la cohorte 2017-2018 comporte de très nombreux élèves en échec et à risque, garçons ou filles.

En 2015-2016 et en 2016-2017, presque seulement des garçons constituent les élèves à risque et en échec, autant pour la compétence raisonner que résoudre.

Il n'y a pas d'écart significatif entre le nombre d'élèves à risque et en échec pour raisonner et pour résoudre.

La proportion d'élèves à risque et en échec, tant pour raisonner que pour résoudre, est généralement plus élevée que la moyenne de la Commission scolaire.

4^e et 6^e année : Compétence Lire et écrire

Taux de réussite des élèves de 4 ^e et 6 ^e année à l'épreuve obligatoire, lire et écrire								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Lecture	Écriture		Lecture	Écriture		Lecture	Écriture
4^e année école	91,7%	91,7%	4^e année école	88,2%	70,6%	4^e année école	55,6%	100%
4^e année CSP	89,9%	91,3%	4^e année CSP	90,8%	93,4%	4^e années CSP	88,4%	93,4%
6^e année école	100%	100%	6^e année école	90,9%	72,7%	6^e année école	100%	100%
6^e année CSP	94,4%	93,1%	6^e année CSP	92,1%	95,8%	6^e année CSP	87,8%	92,7%

6^e année : Reasonner et résoudre

Taux de réussite des élèves de 4 ^e et 6 ^e année à l'épreuve obligatoire, raisonner et résoudre								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Résoudre	Raisonner		Résoudre	Raisonner		Résoudre	Raisonner
6^e année école	100%	100%	6^e année école	63,6%	63,6%	6^e année école	100%	85,7%
6^e année CSP	80,9%	80%	6^e année CSP	91,1%	86,9%	6^e année CSP	91,8%	86,5%

Les taux de réussite sont généralement intéressants, tant en 4^e qu'en 6^e année, en français et en mathématique.

Les taux de réussite de l'école sont généralement supérieurs à ceux de la Commission scolaire, à l'exception de la lecture en 4^e année, en 2017-2018, de même que de l'écriture en 4^e et en 6^e année et des compétences raisonner et résoudre en 6^e année en 2016-2017.

Il n'y a pas de tendance significative en lien avec une compétence particulière quant à la réussite des élèves. En effet, les compétences pour lesquels l'école a des taux inférieurs à ceux de la Commission scolaire en 2016-2017, reviennent au-dessus en 2017-2018. Pour le taux de réussite à 55,6% en lecture en 4^e année, en 2017-2018, il s'agit de la seule année où un écart significatif avec la moyenne de la Commission scolaire peut être observé.

Élèves avec un plan d'intervention

À partir de la 2^e année, un écart assez marqué s'observe en lien avec la proportion d'élèves en échec et à risque ayant un plan d'intervention comparé à la proportion d'élèves à risque et en échec qui n'en ont pas. En effet, à partir de la 2^e année, il y a davantage d'élèves à risque et en échec qui ont un plan d'intervention.

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

[Ici, dans notre petite école, on s'engage pour l'avenir en prenant soin de nous et de ce qui nous entoure, et on le fait en donnant le meilleur de nous-mêmes pour vivre ensemble de grandes réalisations!]

Notre énoncé de valeurs et nos engagements constituent les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

- ❖ BIENVEILLANCE
Prendre soin de soi, des autres et de ce qui nous entoure.
- ❖ RESPECT
Dans mes gestes et mes paroles, je suis constructif envers tous et à tout moment.
- ❖ ENGAGEMENT
On s'engage à donner le meilleur de nous-mêmes en travaillant ensemble pour apprendre et avoir un bon milieu de vie.

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu I : Littérature

Orientation I : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en lecture.

- Objectif I : D'ici juin 2022, réduire le pourcentage d'élèves en échec ou à risque (69% et moins) en lecture, en 3e et en 6e année.

Indicateur : Pourcentage d'élèves en échec ou à risque, en lecture, en 3e et en 6e année.

Situation initiale :

Pourcentage d'élèves en échec et à risque	2016-2017	2017-2018	2018-2019 (étapes 1 et 2)
FRA300	25% (2/8)	56% (9/16)	75% (12/16)
FRA600	45% (5/11)	7% (1/14)	13% (2/15)

Cible : Diminuer de 6% par année, par niveau ciblé, d'ici juin 2022.

Enjeu II : Arrimage pédagogique

Orientation II : Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques

- Objectif 2 : D'ici juin 2022, implanter deux CAP, l'une en mathématique l'autre en français.

Indicateur : Nombre de CAP fonctionnelles travaillant sur des enjeux en français et en mathématique.

Situation initiale : Cette année, une CoP a été implantée. Elle travaille des enjeux pédagogiques généraux.

Cible : Deux CAP fonctionnelles travaillant sur des enjeux pédagogiques en français et en mathématique.

Enjeu III : Disponibilité des élèves aux apprentissages

Orientation II : Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques

- Objectif 1 : D'ici juin 2022, améliorer les pratiques relatives à la gestion des comportements des élèves.

Indicateur : Identification des éléments propres à une bonne gestion de classe.

Situation initiale : Nous avons un système d'encadrement positif modélisant les comportements souhaités.

Cible : Identification des éléments propre à une bonne gestion de classe et production d'un écrit concerté.

Enjeu IV : Relation école-famille

Orientation III : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

- Objectif 2 : D'ici juin 2022, améliorer le taux de satisfaction des parents au regard de la collaboration école-famille.

Indicateur : Résultat au sondage de la Commission scolaire des Patriotes pour son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) *Tous Patriotes pour la réussite!*.

Situation initiale : Au sondage effectué, à l'automne 2017, par la Commission scolaire des Patriotes pour son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) *Tous Patriotes pour la réussite!*, le taux de satisfaction des parents au regard de la collaboration école-famille est de 7,71/10.

Cible : Amélioration de 0,5/10 notre résultat au sondage (8,21/10).

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019 (numéro de résolution : CÉ18-19-40).
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.